

MISE A JOUR N°3 :  
JOURS TRAVAILLES & DAYS OFF

*Mise à jour en date du 24 septembre 2022.*

*Suite à plusieurs recherches et pour plus de réalisme, il sera à présent instauré une demi-journée de travail « off » en plus ; qui sera pour Grâce le samedi après-midi. Cette demi-journée touche les personnes travaillant en usines, bâtiments administratifs, entreprise et établissements privés.*

*Le dimanche matin sera un jour de repos pour 80% des établissements, étant entendu comme le jour du seigneur. Les établissements non touchés seront les hôpitaux, les commissariats, les pompiers.*

*Les établissements de la restauration pourront également fermés, s'ils le souhaitent, le dimanche matin.*